

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2024 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Pour plus d'information, je vous invite à consulter les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ainsi que la présentation effectuée à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 juin 2025 sur notre site Internet au villemacamic.qc.ca, onglets **La ville** | **Rapports annuels**.

1. LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2024 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 4 886 954 \$ et que les revenus d'investissements ont culminé à 665 751 \$ (subventions et investissements des promoteurs), ce qui a généré des revenus totaux de 5 552 705 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Ville (dépenses) ont totalisé 5 253 637 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2024 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 97 247 \$.

2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers de l'année 2024 de la municipalité ont été audités par la firme Daniel Tétréault, CPA inc.

Suite à cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

À mon avis, à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Macamic au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

3. LE TRAITEMENT DES ÉLUS POUR 2024

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme

mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser, au présent rapport, que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2024, était la suivante :

- La rémunération annuelle du maire était de 26 304 \$, alors que celle des conseillères et des conseillers était fixée à 8 772 \$,
- Une allocation de dépenses au montant de 12 792 \$ était allouée au maire, alors que celle des conseillères et des conseillers était fixée à 4 260 \$.
- De plus, chaque membre du conseil municipal recevait une rémunération additionnelle de 25 \$ pour chaque réunion de comité dont il était nommé délégué(e) ou substitut et à laquelle il assistait.

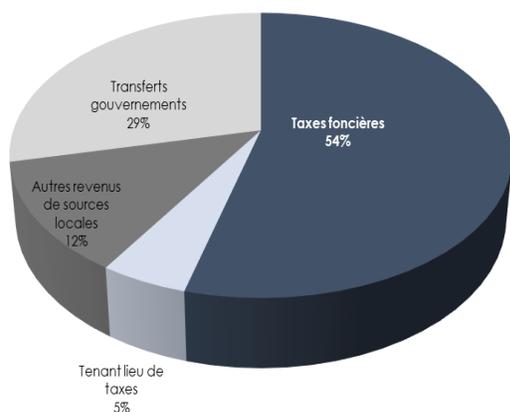
REVENUS non consolidés

Taxes foncières	3 005 861 \$
Tenant lieu de taxes	267 459 \$
Autres revenus de sources locales	695 408 \$
Transferts gouvernements	1 583 977 \$
Total des revenus	5 552 705 \$

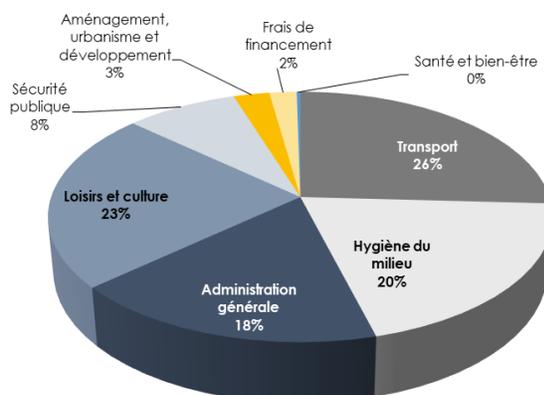
DÉPENSES non consolidées

Transport	1 351 641 \$
Hygiène du milieu	1 048 070 \$
Administration générale	939 318 \$
Loisirs et culture	1 215 443 \$
Sécurité publique	437 910 \$
Aménagement, urbanisme et développement	140 370 \$
Frais de financement	106 778 \$
Santé et bien-être	14 107 \$
Total des dépenses	5 253 637 \$

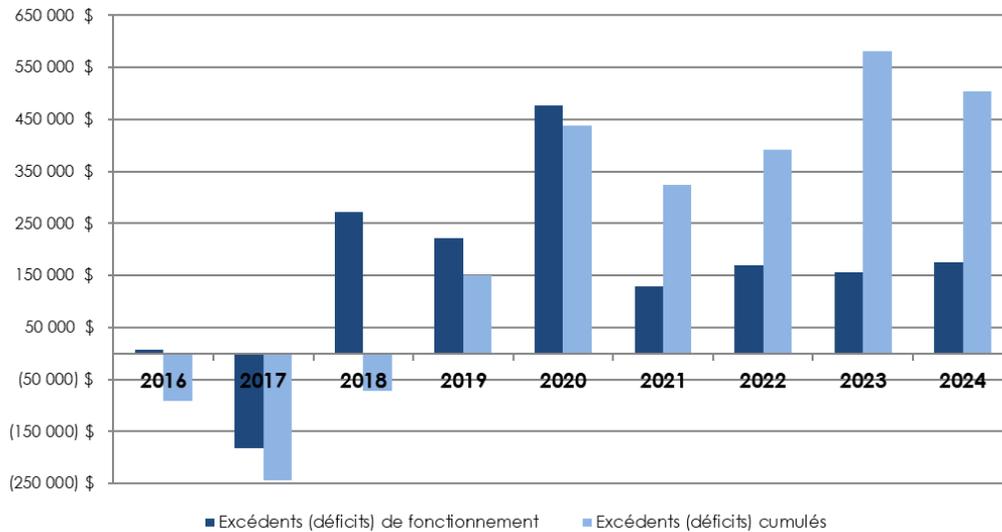
REVENUS



DÉPENSES



Évolution des excédents (déficits) 2016-2024



CONCLUSION

En terminant, au nom de l'ensemble du conseil municipal, je tiens à souligner le travail remarquable de notre équipe municipale. Dans un contexte de changement et de modernisation de nos équipements, leur engagement, leur rigueur et leur professionnalisme sont essentiels à la bonne marche de nos opérations et à la réalisation de nos projets.

Nous adressons également un sincère merci à tous les bénévoles qui, fidèlement, répondent présents lors de nos activités. Leur implication fait toute la différence et contribue concrètement à faire avancer notre ville.

Merci aussi à mes collègues conseillers et conseillères pour leur implication constante et leur sens des responsabilités dans la gestion des dossiers qui leur sont confiés. Votre dévouement est précieux.

Enfin, merci aux citoyens et citoyennes, anciens comme nouveaux, qu'ils soient résidentiels ou commerciaux, d'avoir choisi Macamic. Votre présence, votre participation et votre attachement à notre milieu contribuent à faire de notre ville un endroit dynamique, accueillant et tourné vers l'avenir.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le maire

Tony Boudreau

Déposé le 2 juin 2025